Image not found or type unknown

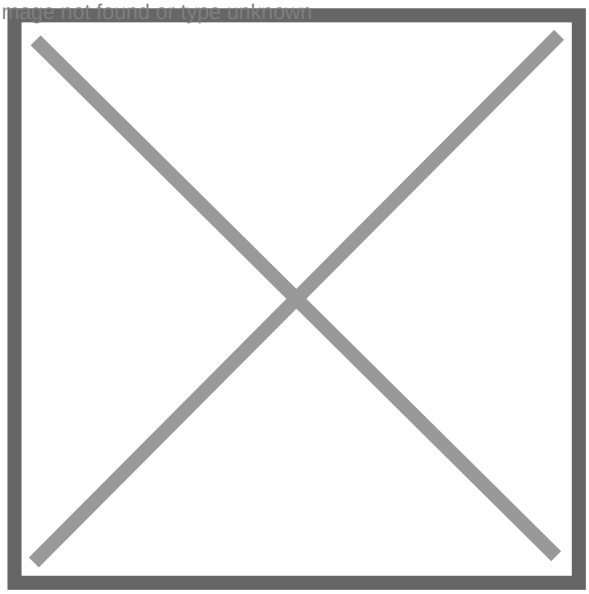

Divorce indivision et usufruit

Par **mariedominique**, le **03/05/2008** à **15:28**

mon frère est divorcé depuis 7 ans et veut mettre fin à l indivision d'une maison ou ses enfants et son ex femme ont habité.Celle- ci aujourd'hui est remariée et a déménagé. Malgré l'usufruit que mon frère a donné à son ex-femme lors du divorce,peut-il obtenir la fin de cette indivision?Si oui, comment doit-il faire pour cela?Merci pour votre réponse.

Par **ly31**, le **04/05/2008** à **08:42**

Bonjour,

L'usufruit doit "tomber" lors d'un divorce !

Cependant votre frère doit se mettre en rapport avec son Notaire, pour demander l'annulation de l'usufruit

Je vous souhaite bon courage

ly31

Par **mariedominique**, le **04/05/2008** à **12:50**

merci pur votre réponse mais je reviens à la question posée.En effet, pourriez-vous me dire , s 'il vous plaît si cet usufruit que mon frère a donné à son ex femme lors du jugement du

divorce peut être annulé pour mettre fin à l' indivision d' une maison achetée en commun.Je vous rappelle que son ex femme est aujourd' hui remariée et n' habite plus le logement familal.Merci pour votre réponse.

Par **ly31**, le **04/05/2008** à **18:39**

Bonsoir

Est ce que votre frère a donné l'usufruit à son ex femme avant, ou après le divorce ? ? ?

L'indivision peut être rachetée car il faut savoir que l'usufruit se négocie !

Avez vous d'autres questions à me poser ?

Je vous souhaite une bonne fin de journée

ly31

Par **mariedominique**, le **04/05/2008** à **19:12**

je vous remercie pour votre réponse.L'usufruit a été donné au moment du divorce:il est noté sur l' acte du divorce que son ex-femme à la moitié indivise en pleine propriété et l'autre moitié indivise en usufruit;aussi , dans ces conditions , comment mon frère peut-il mettre fin à l'indivision de sa maison que ses enfants et son ex femme n' occupent plus depuis 2 deux ans et que son ex femme loue?Merci de me répondre encore une fois.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés